

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 04/07/2013

Séance du lundi 8 juillet 2013

Président de séance : Monsieur Frédéric BUREAU, Maire.

Etaient présents: MM BUREAU – BOISMARTEL - Mmes BOUCHER - BESNARD - MM OGER – GOIRAND - FOUGERES Mme CORDON – M DALIGAULT – Mmes CHEMINANT - GALOPIN - TURPIN - MM ROUSSEL – GRIMAULT

Absents : L BARON. R.CORDON.

Secrétaire de séance : Jean Yves Goirand.

Séance ouverte à 20 heures 30

CESSIONS DE CHEMINS :

Comme suite aux dernières réunions, les dossiers suivants sont en cours :

La Hamelinière : Elargissement de la route en pâte d'oie, le déplacement du poteau ne sera pas nécessaire..

La villosioie :

Cession par la commune du chemin demandé par M.Tessier.

En échange, cession à la commune par M.Tessier du chemin qui dessert actuellement les terres de M.Auffray,

Et cession de terrain et travaux d'aménagement d'un chemin par M.Tessier à M.Auffray pour desservir ses terrains par le bas.

La Grande Connais :

Tous les riverains étaient présents au bornage, et ont donné leur accord sur la solution trouvée.

Le conseil général accepte de financer l'élargissement de la voirie dans le tournant (budget 2014) si la commune acquiert les terrains nécessaires (propriétaires MM Guérin et Baron).

Le plessis :

Un curage est nécessaire sur la propriété de M.Roux qui reçoit toutes les eaux pluviales du village. Cette opération sera à renouveler tous les 3 ans certainement.

TRAVAUX A PREVOIR :

Lotissement de Léteurie et assainissement :

Le permis de lotir vient d'être délivré. Une réunion maître d'ouvrage, maître d'œuvre (Técam), SDE, Sivom, France télécom et véolia devrait avoir lieu fin juillet afin que chacun puisse donner ses impératifs et son cahier technique, ceci afin d'établir le cahier des charges pour septembre/octobre.

Rue Armand Rébillon :

Nous sommes dans l'attente de propositions d'honoraires de maître d'œuvre, afin de rédiger le cahier des charges de la réfection de la voirie à l'automne.

Rétention des eaux pluviales de la zone artisanale :

Un bassin tampon à côté de l'antenne de téléphonie a été demandé à l'entreprise Galle. Les schémas électriques de l'antenne lui ont été transmis.

IMMEUBLE LE BOCAGE : sollicitation de l'EPF :

L'EPF peut intervenir pour la mise en œuvre d'études pré-opérationnelles et assurer le portage foncier du bien, à condition que les projets respectent les critères suivants : habitat, densité mini 20 logements hectare, 20% mini de locatifs sociaux, constructions BBC.

L'EPF dans un 1^{er} temps sollicite son bureau d'études BURGEAP pour un chiffrage déconstruction/dépollution.

En attendant, le site sera nettoyé à la balayeuse et un grillage béton ou un contreplaqué sur la grande porte d'entrée sera mis par les services techniques. M.Charlot sera averti par courrier.

ETUDE DE FAISABILITE D'AMENAGEMENT D'UN RESTAURANT :

M.Moulin, architecte, avec l'assistance du cabinet CMoi a rendu les plans et les chiffrages relatifs aux 2 bâtiments.

batiment	surface	Surface avec option	Prix des travaux (hors achat)	Prix avec surface en option
11 place de la mairie	108 m2	131 m2	151 000 € Ht	+ 43 000 € HT
Restaurant actuel 17 place de la mairie	224 m2	225 m2	286 000 € HT	- 1 200 € HT

Les financements sur cette opération pourraient être de l'ordre de 50% (FISAC état, FST conseil général, dotation parlementaire)

Monsieur Bureau propose au conseil municipal de réfléchir sur la façon de trouver un porteur de projet à partir de septembre.

PERMIS D'AMENAGER LOTISSEMENT LETEURIE – DEFENSE INCENDIE :

L'étang de Monsieur Leroux est référencé au SDIS pour la défense incendie. Il nécessite un creusage de fosse, afin que les pompes n'aient pas de difficulté avec la vase.

MEDIATHEQUE : fonctionnement MDIV/POILLEY/BIMELU :

Etant donné les mouvements insuffisants d'ouvrages à la bibliothèque de Poilley, la MDIV a sollicité Bimélu pour centraliser les réservations et les prêts. Une convention de fonctionnement va être établie.

M.Bureau est autorisé à l'unanimité à la viser.

CONVENTION DE PAIEMENT ECOLE PRIMAIRE PRIVEE :

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M.Bureau à viser la convention provisoire avec l'OGEC et l'école Ste Thérèse pour le versement de la dotation 2012-2013. (convention provisoire parce que le nouvel OGEC n'est pas officiellement constitué), à charge pour l'école Ste Thérèse de répartir la dotation entre les 3 écoles selon le nombre d'élèves.

SMICTOM : convention de mise à disposition de personnel :

La commune pour l'instant conventionne avec le SMICTOM pour la mise à disposition d'un personnel le mercredi matin. Le SMICTOM nous sollicite pour la mise à dispo également le samedi matin, suite au départ en retraite d'un de leurs agents.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M.Bureau à viser cette convention.

APPEL D'OFFRES REPAS :

Madame Boucher présente le résultat des appels d'offres :

	prestataire	Repas enfant	Repas adulte	gouter
cantine	Collège j.Maunoir	3,20 €	4,85 €	
ALSH	Hopital st James	3,15 € sans livraison	3,15 €	0,25 €

Les prestataires sont reconduits à l'unanimité.

ACHAT VIDEOPROJECTEUR ECOLE :

fournisseur	materiel	prix
ademis	Epson EBX12	480 € HT
4 IS	Epson EBX12	408 € HT
4IS	Optoma X300 projecteur DLP	348 € HT
Burolike	Epson EBX11	467 € HT

Madame Galopin se retire du vote.

Le vidéoprojecteur optoma X300 est choisi à l'unanimité.

MIROIR CIRCULATION :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nécessité d'un miroir pour le carrefour (l'angle de la maison ex-Dandin). Le devis Signaux Girod est de 350 € HT (avec fixations).

Madame Boucher signale que les panneaux « attention école » sont complètement décolorés, et devraient sans doute être rachetés.

SUBVENTION SECTION EQUESTRE ROQUEBLEUE :

La demande porte sur deux élèves : Linéa De Waal, Maël Durr.

Madame Turpin se retire du vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 400 € (2 fois 200 euros).

PARTICIPATION MUTI ACCUEIL 2012 :

La participation de 5 162,86 € pour 2 places est votée à l'unanimité.

Embauche au service Technique :

Monsieur Bureau informe le conseil municipal que Monsieur Vincent Bouzignac est embauché et a commencé le 8 juillet.

COMPTE EPARGNE TEMPS / modalités :

Le compte épargne temps est mis en œuvre dans la collectivité depuis juillet 2011 après validation à l'unanimité par le comité technique paritaire. Il est ouvert aux agents titulaires (les stagiaires en sont exclus). Il peut être alimenté par des jours de congés, des ARTT, ou des repos compensateurs dans la limite de 60 jours.

Au-delà de 60 jours, l'agent doit prendre ses récupérations. Le conseil municipal peut autoriser la valorisation de ces 60 jours sur des cotisations retraite, ou en autoriser le paiement par une indemnité forfaitaire (125 €/jour pour un catégorie A, 80 €/ jour pour un catégorie B, 65 €/ jour pour un catégorie C), cette dernière éventualité étant utile en cas de mutation de l'agent par exemple.

Madame Boucher souhaiterait qu'un préavis de 4 mois soit respecté par un agent pour la pose d'un congé dans ce cadre.

Le conseil municipal valide ces dispositions à l'unanimité.

REPRISE DES CONCESSIONS CIMETIERE :

10 concessions sont concernées.

Le conseil municipal valide la procédure de reprise à l'unanimité.

PLATEAU SPORTIF :

Monsieur Bureau informe le conseil municipal de la possibilité d'être subventionné à 70% avec un plafond à 60 000 € pour la réfection du plateau sportif.

L'atelier du marais avait chiffré dans le contrat d'objectifs l'aménagement d'un plateau multi fonctions à 39 100 € HT.

Le conseil municipal donne son aval à l'unanimité sur le principe du blocage du contrat de territoire sur un plateau sportif.

Le secrétaire de séance,
Jean Yves Goirand

Le Maire,
Frédéric Bureau